

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 juin 2015**

Affiché le 17 Juin 2015

Installation de nouveaux Conseillers communautaires suite à la démission de Monsieur Jean-Claude TOKAR : Monsieur Miloudi JABRI, de Madame WACHET : Madame Beatrice PERIE – Madame PERIE ayant refusé son mandat électif, le poste se trouve vacant jusqu'au renouvellement complet du conseil communautaire et de Monsieur Bruno COUTTE : Monsieur Franck THEVRET

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX N°9 ET 10 DES SEANCES DES 7 ET 15 AVRIL 2015.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux n°9 et 10.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE D'ETAMPES APPELE A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION CULTURE ET TOURISME

Le conseil communautaire, par 59 voix pour et 1 contre, désigne Monsieur Patrick THOMAS, en qualité de représentant de la commune d'Etampes au sein de la commission Culture et Tourisme.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE D'ETAMPES APPELE A SIEGER AU SEIN DU SIARJA

Le conseil communautaire, par 60 voix pour et 1 contre, désigne Monsieur Bruno DA COSTA en qualité de Membre titulaire et Madame Isabelle TRAN QUOC HUNG en qualité de membre suppléant, représentant la commune d'Etampes au sein du SIARJA.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CCESE APPELE A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION DU MAINTIEN DU FOND DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT EN ESSONNE (FSL 91)

Le conseil communautaire, par 60 voix pour et 1 contre, désigne Monsieur Patrick LEBEL en qualité de représentant de la CCESE au sein du FSL 91.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CCESE APPELE A SIEGER AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CHSE (CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE DOURDAN ETAMPES)

Le conseil communautaire, par 60 voix pour et 1 contre, désigne Monsieur Guy CROSNIER en qualité de représentant de la CCESE au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Sud Essonne.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIREDOM

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des statuts portant sur la compétence dans le domaine de production et vente d'énergie portant sur l'alimentation en chaleur du réseau urbain de chauffage de l'agglomération d'Evry Centre Essonne et sur la compétence en matière de Déchets d'Activités Economique auxquels il a vocation.

MISE EN RESERVE DE LA FRACTION INUTILISEE DU TAUX DE CFE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en réserve du taux (0.11 %) de Cotisation Foncière des Entreprises et autorise la modification de l'Etat 1259 en conséquence.

CORRECTION DU TAUX DE LA PART FIXE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – SICTOM DE LA REGION D'AUNEAU

Le conseil communautaire, par 61 voix pour et 1 abstention, approuve la modification du taux, porté à 8.96 %, de la part fixe de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative SICTOM de la région d'Auneau.

AMORTISSEMENT DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS : FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en place des durées d'amortissement ainsi qu'il suit :

Catégories de biens amorties	Durée d'amortissement	Nature comptable
Biens de faible valeur (inférieur à 800€ TTC)	1 an	
Logiciels	2 ans	2051
Voitures	5 ans	2182
Camions et véhicules industriels	8 ans	2182
Mobilier	10 ans	2184
Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans	2183
Matériel informatique	3 ans	2183
Matériels classiques (autres immobilisations corporelles)	10 ans	2188
Plantations	20 ans	2121
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	2128
Agencement et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans	2135
Autres constructions, bâtiments légers, abris	10 ans	2138
Installations de voirie	20 ans	2152
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans	21568
Matériel et outillage de voirie	10 ans	21578
Matériel et outillage technique	10 ans	2158
Coffre-fort	20 ans	2188
Installations et appareils de chauffage	10 ans	2135
Equipements sportifs	10 ans	2188
Equipements de cuisine	10 ans	2188
Equipements culturels	10 ans	2188
Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10 ans	202
Frais d'étude et d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	2031
Frais de recherche et de développement	5 ans	2032
Brevets	Durée du privilège	2051
Subventions d'équipement versées pour des biens mobiliers, matériel ou études	5 ans	2041....1
Subventions d'équipement versées pour des biens immobiliers ou installations	15 ans	2041....2
Subventions d'équipement versées pour des projets d'infrastructure d'intérêt général	30 ans	2041....3
Aide à l'investissement des entreprises	5 ans	2042

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : DETERMINATION DE LA PART PRISE EN CHARGE PAR LA CCESE

Le conseil communautaire, par 61 voix pour et 1 contre, valide la répartition du FPIC pour l'année 2015 ainsi qu'il suit :

Commune	pop DGF	droit commun	par habitant	répartition libre proposée	par habitant	variation
ABBEVILLE	314	1 080,00 €	3,44 €	715,00 €	2,28 €	-34%
ANGERVILLE	4221	16 351,00 €	3,87 €	10 830,00 €	2,57 €	-34%
ARRANCOURT	135	507,00 €	3,76 €	336,00 €	2,49 €	-34%
AUTHON LA PLAINE	383	1 333,00 €	3,48 €	883,00 €	2,31 €	-34%
BLANDY	127	444,00 €	3,50 €	294,00 €	2,32 €	-34%
BOIS HERPIN	76	254,00 €	3,34 €	168,00 €	2,21 €	-34%
BOISSY LA RIVIERE	604	2 612,00 €	4,32 €	1 730,00 €	2,86 €	-34%
BOISSY LE SEC	713	2 388,00 €	3,35 €	1 582,00 €	2,22 €	-34%
BOUTERVILLIERS	411	1 593,00 €	3,88 €	1 055,00 €	2,57 €	-34%
BOUVILLE	672	2 406,00 €	3,58 €	1 594,00 €	2,37 €	-34%
BRIERES LES SCelles	1134	7 009,00 €	6,18 €	4 642,00 €	4,09 €	-34%
BROUY	136	531,00 €	3,90 €	351,00 €	2,58 €	-34%
CHALO SAINT MARS	1244	4 655,00 €	3,74 €	3 083,00 €	2,48 €	-34%
CHALOU MOULINEUX	442	1 471,00 €	3,33 €	974,00 €	2,20 €	-34%
CHAMPLOTTEUX	393	1 093,00 €	2,78 €	724,00 €	1,84 €	-34%
CHATIGNONVILLE	58	337,00 €	5,81 €	223,00 €	3,85 €	-34%
ESTOUCHES	225	782,00 €	3,48 €	518,00 €	2,30 €	-34%
ETAMPES	24916	120 866,00 €	4,85 €	80 053,00 €	3,21 €	-34%
FONTAINE LA RIVIERE	230	832,00 €	3,62 €	551,00 €	2,40 €	-34%
LA FORET STE CROIX	174	555,00 €	3,19 €	368,00 €	2,11 €	-34%
GUILLERVAL	833	3 631,00 €	4,36 €	2 405,00 €	2,89 €	-34%
MAROLLES EN BEAUCE	219	640,00 €	2,92 €	424,00 €	1,93 €	-34%
MEREVILLE	3263	14 628,00 €	4,48 €	9 689,00 €	2,97 €	-34%
MEROBERT	577	1 843,00 €	3,19 €	1 221,00 €	2,12 €	-34%
MESPUITS	212	643,00 €	3,03 €	426,00 €	2,01 €	-34%
MONNERVILLE	407	1 577,00 €	3,87 €	1 044,00 €	2,57 €	-34%
MORIGNY CHAMPIGNY	4444	22 106,00 €	4,97 €	14 641,00 €	3,29 €	-34%
ORMOY LA RIVIERE	1190	3 774,00 €	3,17 €	2 500,00 €	2,10 €	-34%
PLESSIS ST BENOIST	322	1 079,00 €	3,35 €	715,00 €	2,22 €	-34%
PUISELET LE MARAIS	302	957,00 €	3,17 €	634,00 €	2,10 €	-34%
PUSSAY	2070	8 007,00 €	3,87 €	5 303,00 €	2,56 €	-34%
ROINVILLIERS	94	362,00 €	3,85 €	240,00 €	2,55 €	-34%
SACLAS	1852	6 944,00 €	3,75 €	4 599,00 €	2,48 €	-34%
SAINT CYR LA RIVIERE	530	2 176,00 €	4,11 €	1 441,00 €	2,72 €	-34%
ST ESCOBILLE	474	1 750,00 €	3,69 €	1 159,00 €	2,45 €	-34%
ST HILAIRE	422	1 470,00 €	3,48 €	974,00 €	2,31 €	-34%
CONGERVILLE THIONVILLE	243	779,00 €	3,21 €	516,00 €	2,12 €	-34%
VALPUISEAUX	681	2 080,00 €	3,05 €	1 378,00 €	2,02 €	-34%
TOTAL COMMUNES	54743	241 545,00 €	4,41 €	159 983,00 €	2,92 €	-34%
PART EPCI		110 503,00 €		192 065,00 €		
TOTAL TERRITOIRE		352 048,00 €		352 048,00 €		

ADHESION A L'AGENCE POUR L'ECONOMIE EN ESSONNE

Le conseil communautaire, par 61 voix pour et 1 contre, décide d'adhérer à l'Agence pour l'économie en Essonne et désigne Monsieur Guy CROSNIER représentant de la CCESE au sein du conseil d'administration de l'agence.

PARC DU GATINAIS : CANDIDATURE AU PROGRAMME LEADER

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la participation financière au programme Leader porté par le PNR du Gâtinais Français à hauteur de 5000 €.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE DOURDAN ET LA CCESE : INSTALLATION D'UNE BORNE NUMERIQUE AUPRES DE L'OFFICE DU TOURISME DE MEREVILLE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le partenariat entre la commune de DOURDAN et la CCESE par l'installation d'une borne numérique auprès de l'office du tourisme de MEREVILLE.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA PLATEFORME INITIATIVE ESSONNE ANNEE 2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la participation financière à hauteur de 5000 € permettant de soutenir l'action de la plateforme.

CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention cadre du prochain contrat de ville ainsi que son programme d'actions et autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat de ville et tous les actes afférents et à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées par l'ensemble des partenaires financiers.

SPANC : TRAVAUX DE REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS PROGRAMME 2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'agence de l'Eau Seine Normandie et le conseil départemental de l'Essonne les subventions au taux le plus élevé possible et à signer les documents afférents.

DENOMINATION DES TROIS RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, dénomme les structures ainsi qu'il suit :

Pour le Relais Assistants Maternels de la Maison de la Petite Enfance Serge Levrez :

RAMIBAMBELLE

Pour le Relais Assistants Maternels Itinérant 1 qui propose des animations collectives aux assistantes maternelles et aux enfants des communes suivantes :

Ormoy la Rivière, Morigny-Champigny, Boissy le Sec, Mérobert et Valpuseaux.

MILLE ET UNE PATTES

Pour le Relais Assistants Maternels Itinérant 2 qui propose des animations collectives aux assistantes maternelles et aux enfants des communes suivantes :

Angerville, Méréville, Pussay, Saclas et Saint Cyr la Rivière

TROTTI'RAM

PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS ITINERANTS 2

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de fonctionnement du RAM itinérant et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 216-2015 DU RAM

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financement Relais Assistants Maternels n°216021015 et tous les actes afférents.

2^{EME} AVENANT DE PROGRAMMATION ARTISTIQUE 2015/2016 AVEC L'ASSOCIATION BURLESQUES ASSOCIES

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le partenariat avec l'association « Burlesques associés », autorise Monsieur le Président à signer le deuxième avenant à la convention de partenariat, à solliciter toutes les subventions aux taux les plus élevés possibles et tous les documents afférents.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : SIGNATURE DE LA CONVENTION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication, à solliciter toutes les subventions possibles pour la mise en œuvre des actions de valorisation du patrimoine à la CRAD dans le cadre du label Villes et Pays d'art et d'histoire et à signer tous les actes afférents.

ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES SPECTACLES ET CONFERENCES

Retiré de l'ordre du jour.

CONVENTION DE PARTENARIAT : TRANSMISSION DE LA DANSE CONTEMPORAINE AVEC LA COMMUNE DE MARCOUSSIS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tous les documents y afférent.

POINT D'INFO : 83^{EME} SALON D'ART DE LA SOCIETE ARTISTIQUE D'ETAMPES : JURY ET PRIX D'ART

Le conseil communautaire prend acte de la décision d'acquérir une ou deux œuvres originales pour un montant n'excédant pas 3000€.

Séance levée à 20 h 30